



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-4245>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-4245**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SICTOM PEZENAS-AGDE

Correspondant : RIVIERE Armand, Président du SICTOM Pézenas-Agde

Adresse : Siège administratif, 27 Avenue de Pézenas, 34120 Nézignan l'évêque

Coordonnées :

Téléphone : 0467985805

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.sictom-pezenas-agde.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché de prestations de services de consultant en assurances

Lieu d'exécution : SICTOM, 34120 Nézignan-l'évêque

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché a pour objet la recherche d'un consultant en assurances. La mission consiste en une assistance pour le lancement d'un appel d'offres d'assurances de protection sociale complémentaire santé collective pour le personnel du SICTOM PEZENAS-AGDE, conformément à : - L'ordonnance 2021-174 du 17/02/2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique, - L'ordonnance 2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique - et l'accord du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. La date d'effet du contrat collectif à adhésion facultative d'assurances est fixée au 01/01/2026. Les personnels concernés par cette assurance complémentaire santé sont affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/02/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-SER-02

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRJ13 Modalités d'ouverture des offres : Date: 03 févr. 2025 Lieu : Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : La prestation est réservée à une profession particulière : Le candidat devra être inscrit à l'ORIAS Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot 34063 Montpellier Tél : 0467548100 Fax : 0467547410 Mel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2025